

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2017**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires :

- Sincérité,
- Annualité,
- Unité,
- Spécialité,
- Equilibre.

Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Il doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (c'est l'autofinancement).

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissements.

Le contexte national

Toutes les communes doivent faire face à une diminution drastique des dotations versées par l'Etat. Ces dotations sont pourtant essentielles et permettent le financement de ses services publics.

En 2012, la commune percevait une dotation forfaitaire de 127 775 €. En 2017, le budget prévoit 58 929 € (estimation), soit une diminution de plus de 50 %.

Orientations et projets communaux

Le projet de budget 2017 a été bâti sur les bases des discussions lors de la commission des finances qui s'est réunie à deux reprises en mars 2017.

Le projet de budget primitif a été présenté avec la reprise des résultats 2016.

Les grandes orientations pour l'année 2017 sont la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

→ ne pas augmenter les impôts locaux,

→ la poursuite de ses efforts d'investissement avec notamment :

- Les réfections de voirie dans le cadre du contrat triennal départemental,
- Les acquisitions foncières nécessaires à la création de la piste cyclable le long de la RD 34,
- Le remplacement des menuiseries & insonorisation de la cantine de l'école Clarisse Lebel,
- Les travaux de création du nouvel arrêt de bus au carrefour de la Vierge,
- La création d'un parking rue du Professeur Mariller/rue Saint Nicolas,
- Le maintien des crédits alloués aux associations.

En 2017, la commune investira dans les principaux projets suivants :

- Arrêt de bus carrefour de la Vierge,
- Parking rue du Professeur Mariller/rue Saint Nicolas,
- Acquisition foncière RD 34,
- Acquisition foncière dans le cadre du projet « centre village »,
- Travaux de sécurisation de la voirie,
- Equipement de l'école Clarisse Lebel en TNI,
- Remplacement des menuiseries de l'école et insonorisation de la cantine,

Dépenses de fonctionnement par chapitre – années 2016 et 2017

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2016</u>	<u>BP 2017</u>	<u>Variation</u>
011 – charges à caractère général	446 990.37	458 375.00	11 384.63
012 – charges de personnel	505 600.00	534 300.00	28 700.00
014 – atténuation de produits	301 183.00	329 969.00	28 786.00
65 – autres charges de gestion courante	187 936.64	161 345.00	-26 591.64
66 – charges financières	12 500.00	4 995.00	- 7 505.00
67 – charges exceptionnelles	1 730.00	1 730.00	0
022 – dépenses imprévues	85 154.00	69 146.00	-16 008.00
023 – virement à l'investissement	181 922.69	457 673.09	275 750.40
042 – opérations d'ordre	14 000.00	14 000.00	0
TOTAL	1 737 016.70	2 031 533.09	294 516.39

Recettes de fonctionnement par chapitre – années 2016 et 2017

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2016</u>	<u>BP 2017</u>	<u>Variation</u>
002 – excédent antérieur	258 383.58	504 732.96	246 349.40
013 – atténuation de charges	1 000.00	3 000.00	2 000.00
70 – produits des services	129 900.00	164 250.00	35 250.00
73 – impôts et taxes	1 214 698.14	1 214 291.13	-407.01
74 – dotations, subventions et participations	97 035.00	114 429.00	17 394.00
75 – autres produits de gestion courante	29 000.00	27 500.00	-1 500.00
77 – produits exceptionnels	1 100.00	3 330.00	2 230.00
78 – reprise sur amortissements et provisions	5 900.00		
TOTAL	1 737 016.70	2 031 533.09	294 516.39

Dépenses d'investissement par chapitre – années 2016 et 2017

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2016</u>	<u>BP 2017</u>	<u>Variation</u>
16 – emprunts et dettes assimilés	53 785.00	148 700.00	94 915.00
Opérations d'équipement	19 892.58		
20 – immobilisations incorporelles	17 500.00	39 145.00	21 645.00
21 – immobilisations corporelles	152 400.00	692 177.00	539 777.00
23 – immobilisations en cours	424 515.81	872 820.12	448 304.31
020- dépenses imprévues	52 500.00	30 000.00	-22 500.00
RAR 2016		885 700.00	885 700.00
TOTAL	720 593.39	2 668 542.12	1 947 948.73

Recettes d'investissement par chapitre – années 2016 et 2017

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2016</u>	<u>BP 2017</u>	<u>Variation</u>
001 – excédent reporté	490 801.70	1 895 574.03	1 404 772.33
10 – dotations, fonds divers et réserves	25 120.00	59 000.00	33 880.00
13 – subventions d'investissement	8 749.00	242 295.00	233 546.00
021 – virement du fonctionnement	181 922.69	457 673.09	275 750.40
040 – opérations d'ordre	14 000.00	14 000.00	
TOTAL	720 593.39	2 668 542.12	1 947 948.73

Informations relatives à la dette

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2016</u>	<u>BP 2017</u>	<u>Variation</u>
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	258 627.77	1 704 931.58	1 446 303.81
Annuités d'emprunt	66 285.00	153 695.00	87 410.00
Dont remboursement en capital	53 785.00	148 700.00	94 915.00
Dont remboursement des intérêts	12 500.00	4 995.00	- 7 505.00

Taux des contributions directes

Taxe d'habitation	9.30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.35 %

** taux votés en 2016 et reconduits en 2017*